



Cyclamaine
47 rue des Acacias
Atelier n°8
72 100 LE MANS

06 84 50 25 13
contact@cyclamaine.fr
www.cyclamaine.fr

Service Urbanisme
Le Mans Métropole

Le Mans, le mardi 23 mai 2017,

Objet : Contribution au Plan Local d'Urbanisme de Le Mans Métropole

Madame, Monsieur,

Notre association Cyclamaine, ayant pour objectif de promouvoir le cyclisme urbain sur le territoire de Le Mans Métropole, souhaite – au travers de ce courrier – vous faire part de ses attentes en termes de mobilité à vélo pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Le Mans Métropole.

Pour rappel, le diagnostic des mobilités du territoire (réalisé en 2015-2016) a permis de mettre en évidence trois points d'une grande importance à nos yeux : la plupart des déplacements sont très courts (75 % font moins de 5 kms), la voiture est le mode de déplacement privilégié, et l'agglomération dispose d'un réseau cyclable de qualité. Ce rapport souligne l'existence de 240 kms d'aménagements cyclables, mais aussi des liaisons et discontinuités qui restent à traiter.

De ce diagnostic du territoire découlent quatre grands enjeux en termes de mobilité. Il s'agit d'optimiser les circulations automobiles, de viser une diminution du trafic automobile, sans écarter la voiture, de redistribuer l'espace public au profit de la marche et du vélo, et de favoriser l'intermodalité.

Au vu de ces éléments d'étude, l'orientation mobilité du PLUc communautaire est ainsi énoncée : « La ville a été pensée pendant des décennies pour et à partir de la voiture, quel que soit la distance et la durée du déplacement qu'elle permet. Le développement et le succès du réseau de transports en commun, ainsi que l'augmentation de l'usage de modes alternatifs, principalement le vélo, illustrent de nouvelles façons de pratiquer la mobilité sur notre territoire. Face aux défis environnementaux, quelle place et quelle articulation entre les différents modes de déplacement ? » (Lettre du PLU n°2, novembre 2016).

Cet extrait, considérant à juste titre le vélo comme un mode de déplacement à part entière, nous encourage à poursuivre nos efforts en matière de développement de tout l'écosystème vélo.

Nous souhaitons souligner qu'il s'agit d'un mode de déplacement bénéfique pour tous, face aux enjeux actuels environnementaux, sanitaires et économiques. En effet, le vélo est d'abord écologique, permettant de lutter contre le réchauffement climatique. Il participe au désengorgement des villes (circulation et stationnement), d'autant plus que son encombrement est très faible, ce qui s'avère être un atout précieux en milieu urbain. L'usage du vélo contribue aussi à l'apaisement du trafic, rendant la ville moins accidentogène et plus agréable à vivre. Pratiquer le vélo au quotidien est également bon pour la santé et le moral, réduisant notamment les maladies chroniques ; ses bénéfices sont largement supérieurs aux risques encourus. Le vélo est aussi un mode de déplacement économique, à la fois pour l'utilisateur – participant ainsi à la lutte quotidienne contre la sédentarité – et pour la collectivité.

Ces nombreux atouts ont indéniablement contribué à la création de la réglementation française en faveur des politiques cyclables. En particulier, la loi LAURE (Loi sur l'Aire et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) précise qu'« à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. » (article L228-2, version en vigueur du 21 septembre 2000)

Au vue du contexte français exposé ci-dessus, Cyclamaine propose d'introduire plusieurs éléments dans le Plan Local d'Urbanisme de Le Mans Métropole en cours d'élaboration.

En tant qu'acteur de la promotion et du développement local du cyclisme quotidien, nous souhaitons fixer un **objectif pour l'horizon 2030 : atteindre une part modale vélo de 10 % sur le territoire**. Si ce chiffre peut paraître ambitieux, la politique cyclable mise en place dans la communauté urbaine, ainsi que notre collaboration encourageante avec l'ensemble des acteurs locaux, nous laissent penser qu'il est tout à fait réaliste.

Pour y parvenir, la prise en considération des cyclistes sera indispensable dans chaque projet d'aménagement du territoire, dans le respect de la loi LAURE énoncée précédemment. Une réflexion autour des mobilités actives devra chaque fois être mise en place avec l'ensemble des acteurs concernés.

Afin d'améliorer toujours plus le réseau cyclable du territoire, Cyclamaine propose ensuite de décliner l'objectif global en quatre orientations distinctes.

1/ **Supprimer l'ensemble des chaussées à deux fois deux voies en zone urbaine**. L'application de cette mesure viendrait considérablement apaiser le trafic motorisé sur les routes concernées (avenue Bollée...).

2/ **Développer des autoroutes à vélo**. L'objectif est de créer des liens entre les communes de l'agglomération, de façon directe et sécurisée pour les cyclistes. Il s'agit, d'une part, de connecter le cœur du Mans aux communes de la première couronne et, d'autre part, de relier les communes périphériques entre elles (plusieurs demandes ont été formulées lorsque nous les avons rencontrés l'année passée : relier Allonnes à Saint-Georges-du-Bois, Étival et Spay ; relier Mulsanne à Ruaudin et Téléché ; etc.).

3/ **Développer des services vélo**. La mise à disposition de stations de gonflage et de bornes de réparation, par exemples, contribuent fortement au déploiement de l'écosystème vélo.

4/ **Mieux prendre en compte les cyclistes dans le centre-ville** du Mans. Nous voulons reconsidérer l'intégration des cyclistes dans les aires piétonnes, où ils sont autorisés à circuler à l'allure du pas (6 km/h) depuis le décret du 30 juillet 2008.

L'ensemble de ces propositions permet de favoriser le partage de la voirie et la cohabitation des différents usagers, tout en assurant la sécurisation des déplacements de chacun, afin de parvenir à un équilibre durable entre mobilité et santé – environnement.

Nous espérons que ces éléments pourront contribuer à l'élaboration d'un document stratégique d'orientation de notre territoire pertinent et en cohérence avec le contexte global actuel.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Richard COROLLER, président
Noémie CLOU, volontaire en service civique
Florent ANDRE, bénévole